



MOTION DE SOUTIEN : aucune sanction pour Martin !!!



Le Syndicat _____ affirme sa pleine et entière solidarité avec notre camarade Martin Naire Loubassa, jeune technicien ERDF du site du Merlan à Marseille, injustement sanctionné par sa direction.

Avec la FNME CGT et l'UD CGT des Bouches du Rhône, notre Syndicat exige :

- l'annulation immédiate de la sanction de 7 jours de mise à pieds avec privation de salaire, prise à son encontre et le rétablissement de ses droits et garanties, notamment en terme de déroulement de carrière, de rémunération, d'ancienneté et retraite
- l'arrêt de la politique de répression et/ou de pourrissement qui s'accélère au sein des entreprises
- plus largement, le respect des droits élémentaires des salariés.

En outre, nous soutenons l'action du Syndicat Territorial CGT des IEG Marseille qui consiste à s'engager dans une démarche de large sensibilisation des Electriciens et Gaziers, des salariés d'autres entreprises et des médias pour obtenir gain de cause.

Pour la CGT, cette affaire intervient dans un contexte fortement répressif dans le pays certes (Air France, Goodyear...), mais également au sein des entreprises de l'énergie dont l'avenir se joue en ce moment.

En effet, pas un jour ne passe sans qu'un jeune embauché ne nous rapporte un témoignage d'intimidation, de menace ou de répression de la part de certains encadrants !

La CGT continuera à défendre les intérêts du personnel, des usagers et à combattre toute mesure visant à poursuivre le démantèlement du Service Public de l'Energie.

Fait à : _____

Le : _____

Cachet du Syndicat

Motion de soutien à adresser à :

Au directeur de la Direction Régionale PADS ERDF M. Descotes Genon bruno.descotes-genon@erdf.fr
Et copie au Syndicat la.cgt.ieg.marseille@orange.fr